

AR PREFECTURE

017-200041499-20171115-CCOM1511201703-DE
Reçu le 21/11/2017

Communauté de Communes
Aunis Atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° CCom-15112017-03

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

Nombre de délégués :	
Délégués en exercice	40
Présents	34
Votants	38

Date de convocation : 8 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle Polyvalente de Marans sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
MM. BOISSEAU, BAUDOUIN, Mme BRAUD, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, M. PARPAY, délégués de Courçon d'Aunis,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BESSON, délégué de Ferrières d'Aunis,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, Mme GUINET, délégués de La Ronde,
Mme LACHEVRE, déléguée suppléante du Gué d'Alléré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BELHADJ, MIGNONNEAU, BONTEMPS, BODIN, MAITREHUT, Mmes MAINGOT, BAUDIN-MOYSAN, délégués de Marans,
Mme ROBIN, déléguée de Nuaille d'Aunis,
MM. PETIT, SUIRE, Mmes VIVIER, GEFFRE, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, déléguée de Saint Ouen d'Aunis,
Mme DUPE, déléguée de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, délégué de Villedoux.

Absents excusés : MM CRETET, NEAU, PAJOT, LUC, Mmes BOUTET, BOUTILLIER, SINGER.

Madame BOUTET donne pouvoir à Madame BRAUD, Monsieur NEAU donne pouvoir à Madame ROBIN, Monsieur LUC donne pouvoir à Madame DUPE, Madame SINGER donne pouvoir à Monsieur VENDITTOZZI.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale.

Secrétaire de séance : Denis PETIT

**FINANCES – TARIFICATION REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES 2018**

Monsieur le Président expose aux membres présents que comme chaque année, il convient d'élaborer la grille tarifaire de la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour 2018, compte tenu de la croissance favorable de la population sur notre territoire.

Les commissions Finances et Environnement-Déchets, qui se sont réunies le 13 novembre dernier, ont émis un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2333-76 et L2224-13

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE

D'approuver la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2018,

De valider les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 suivants :

AR PREFECTURE

017-200041499-20171115-CCOM1511201703-DE
Reçu le 21/11/2017

Désignation	Observations	Tarifs 2018
Administration		170 €
Camping	par nuitée	0,40 €
Chambre d'hôte	par chambre	31 €
Chambre d'hôte non collectée	par chambre	21 €
Collectivité	par habitant	0,52 €
Cabane de pêche		70 €
Ecart		85 €
Caravaning	terrain bord de Sèvre avec caravane	50 €
Etablissements de santé	forfait	340 €
	par lit	13 €
Gîte - meublé saisonnier	par gîte	157 €
Gîte - meublé saisonnier non collecté	par gîte	47 €
Hôtel	par chambre	32 €
Particuliers	1 personne	149 €
	2 personnes	204 €
	3 personnes	215 €
	4 personnes	226 €
	5 personnes	237 €
	6 personnes	248 €
	7 personnes	259 €
	8 personnes et +	270 €
Port de plaisance	par bac soit 660L x 2 soit 309 x 2	618 €
Professionnel bac 140L x 1		159 €
Professionnel bac 140L x 2	$159 + (159 \times 20\%)$	191 €
Professionnel bac 240L x 1		209 €
Professionnel bac 240L x 1 + 140L x 1	$209 + (159 \times 20\%)$	241 €
Professionnel bac 240L x 2	$209 + (209 \times 20\%)$	251 €
Professionnel bac 240L x 3	$209 + (209 \times 20\%) + (209 \times 20\%)$	293 €
Professionnel bac 360L x 1		259 €
Professionnel bac 360L x 2	$259 + (259 \times 20\%)$	311 €
Professionnel bac 660L x 1		309 €
Professionnel bac 660L x 1 + 140L x 1	$309 + (159 \times 20\%)$	341 €
Professionnel bac 660L x 1 + 360L x 1	$309 + (259 \times 20\%)$	361 €
Professionnel bac 660L x 2	$309 + (309 \times 20\%)$	371 €
Professionnel bac 660L x 3	$309 + (309 \times 20\%) + (309 \times 20\%)$	433 €
Professionnel bac 660L x 3 + 360L x 3	$309 + 2 \times (309 \times 20\%) + 2 \times (259 \times 20\%) + (259 \times 30\%)$	614 €
Professionnel bac 660L x 4	$309 + (309 \times 20\%) + (309 \times 20\%) + (309 \times 20\%)$	494 €
Professionnel sans bac		159 €
Résidence de vacances	par logement	32 €
Résidence secondaire		170 €
Restaurants + 50 couverts		682 €
Restaurants - 50 couverts		340 €
Restaurants scolaires		340 €

Certifié exécutoire par le Président,
Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Mathias CHAMPSEIX

